



Contrat de travail temps partiel

Par **chouchou44**, le **29/06/2016** à **10:22**

bonjour, j'ai commencer a travailler dans une société de ménage le 28 juin 2016 j'ai fait 3 heures jetais en période d'essai pendant 14 jours je n'ai pas signé de contrat car il n'était pas encore fait. aujourd'hui j'ai appeler ma responsable en lui disant que je mettais fin a la période d'essai car cela ne me convenais pas. elle ma dit ok mais elle ma demander de venir signer mon contrat et de lui faire une lettre pour mettre fin a ma période d'essai. voila ma question es que je suis obligé de signer le contrat et de faire cette lettre? MERCI

Par **janus2fr**, le **29/06/2016** à **10:33**

Bonjour,
Sans contrat écrit, vous êtes en CDI sans période d'essai. Vous ne pouvez donc pas rompre une période d'essai qui n'existe pas. D'où la demande de l'employeur...

Par **chouchou44**, le **29/06/2016** à **10:51**

si elle m'avais donner un contrat mais je ne l'ai pas signer car il comportais des erreurs. donc j'ai fait mes 3 heures hier et aujourd'hui elle me demande de venir signer mon contrat qu'elle a refais et de faire une lettre pour dire que je met fin a ma période d'essai. je suis obliger d'aller signer ce contrat et de faire cette lettre? merci